

*M. Herridge:*

D. Je pense que l'argument de M. Shaw est à point. Nos chemins de fer nationaux exploitent à perte des réseaux secondaires. Les chemins de fer canadiens sont des compagnies au service du public et elles doivent prêter leurs services, même à perte, les déficits devant être répartis sur la population tout entière. Il en va de même pour les compagnies téléphoniques. Celles-ci desservent à perte plusieurs petites localités. Prenez aussi le cas de la Commission d'énergie de la Colombie-Britannique. Elle dessert à perte de nombreux centres. C'est l'ensemble de la population qui supporte les déficits.

En se basant sur ce que le témoin a dit, devons-nous croire qu'une petite localité sera desservie à perte? Cela nécessiterait une hausse générale des tarifs. Mais, vu que ce pipe-line est un service d'utilité publique quasi national, on pourrait imputer à tous les gens, le long de la canalisation, les frais d'exploitation qui seraient très légers en comparaison du coût total de l'opération, parce que ces centres sont très peu considérables?—R. C'est le désir de la compagnie de vendre le plus de gaz possible. Si nous pouvons desservir une petite localité, nous le ferons par intérêt et par obligation. Plus nous pouvons transporter de gaz, plus l'écart diminue entre le prix des combustibles utilisés actuellement et celui que nous offrons généralement. En résumé, si une petite localité désire être desservie, nous serons heureux de le faire.

*M. Ferguson:*

D. Vous voulez dire que vous seriez heureux de desservir une localité et que vous tâcheriez de le faire?—R. Parfaitement, monsieur.

D. Monsieur le président, il s'agit ici d'une compagnie privée qui est la propriété des actionnaires. J'ai remarqué que les actionnaires limitent généralement leur zèle à la vente de leurs produits et que la générosité n'est pas leur vertu dominante. Je sais personnellement que je ne tiens pas à ce qu'une compagnie dans laquelle j'ai des parts se montre généreuse outre mesure. Bref, je veux des bénéfiques. Nous sommes actuellement à étudier l'octroi d'une charte à une entreprise d'envergure nationale. Je n'ai pas acheté d'actions dans cette entreprise et je ne le ferai probablement jamais non plus, à moins qu'elle ne soit laissée libre d'accumuler d'énormes profits, dans lequel cas je me lancerai comme les autres. Voici ce que je veux dire: le zèle de la compagnie de pipe-line se limitera à faire concurrence aux méthodes actuelles de chauffage et de cuisson.—R. La compagnie doit vendre son gaz et le seul moyen d'y parvenir est de réduire progressivement ses prix pour amener plus de gens à se servir du produit. Si nous vendons notre gaz trop cher, personne ne voudra en acheter. Les gens préféreront utiliser l'huile combustible.

D. C'est vrai, mais nous avons un climat très froid, et c'est essentiel de chauffer les maisons. Vous n'auriez donc pas de difficulté à écouler votre produit si vous pouviez vendre à meilleur marché que les autres compagnies de combustible.

*M. Riley:*

D. Je voudrais demander ceci au témoin: n'est-il pas vrai que l'extension du service du gaz aux petites localités dépendra de leur développement et de la nécessité toujours croissante d'en obtenir comme c'est le cas pour les autres utilités publiques?—R. C'est vrai. Le seul critère dont nous pouvons nous servir est un critère économique. Si la localité est assez considérable et assez rapprochée du pipe-line pour que nous puissions la desservir sans encourir de déficits, nous serons heureux de le faire. Si elle est peu importante et très éloignée du pipe-line, et si elle ne peut être servie qu'à perte, alors nous serions portés à ne point l'alimenter.

D. Et votre décision serait subordonnée à celle de la Commission des transports, n'est-ce pas?—R. Ou de tout autre organisme compétent.